

AVIS A LA POPULATION

ORGANISATION D'UNE REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR : MD Verre S.A. (rue des Ayettes, 2 à 7011 Ghlin)

OBJET : Demande de permis unique sur le site localisé rue des Ayettes, n°2 à 7011 Ghlin (parcelles cadastrales division GHLIN, section D n°309F, 0005E, 0007V6, 320B, 325D, 278B, 274A, 277, 279A, 280A, 294, 299E, 328C, 0007W4, 0007/02, 246B, 248B, 275C, 281B, 282C, 283D, 292C, 294/02A, 295A, 296/02B, 327E, 325/02, 298B, 309H, 309G). Le projet consiste en l'introduction d'une demande de permis pour le renouvellement des activités de fabrication de verre creux d'emballage. Il comporte notamment une installation de classe 1 (Fabrication de verre creux; Lorsque la capacité de fusion de l'établissement est supérieure à 100 T/jour).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par téléphone et par mail auprès de Emmanuelle Molin (tél : 065/39.52.62 / Mail : ell@saverglass.com).

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, **la société MD VERRE S.A. vous invite à participer à la réunion d'information préalable** relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Le jeudi 24 juin 2021 à 18h30 en la Salle Saint-Georges du Congrès Hôtel Mons avenue Mélina
Mercuri n°7 à 7000 Mons.**

ATTENTION - Les mesures de distanciation et de sécurité liées au COVID-19 seront d'application. La capacité de la salle étant limitée, l'inscription est obligatoire au 065/40.55.87 jusqu'au mercredi 23/06/2021 de 9h à 12h et de 14h à 16h. Le port du masque est obligatoire. Il vous est également demandé de déléguer une personne par famille pour assister à la présentation afin de permettre une meilleure diffusion de l'information à tout un chacun.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1° De permettre au demandeur de présenter son projet ;

2° De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;

3° Etant donné la réalisation d'une étude sur l'environnement :

- De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur afin qu'il soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Mons, Hôtel de Ville Grand-Place, 22 à 7000 Mons, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au Demandeur, mail ou adresse postale ci-dessus, lequel la communique, sans délai à l'auteur d'étude d'incidences, le bureau d'études agréé : ECOBEL (Sentier du Train, 1, à 1390 Grez-Doiceau).